

**COMMISSION SPÉCIALE MIXTE POUR
L'ACCUEIL DE LA COMMUNE MUNICIPALE
DE MOUTIER**

Delémont, le 17 août 2023

Communiqué de presse

Moutier dans le Jura : La commission parlementaire spéciale mixte valide le projet de Concordat et recommande au Gouvernement de le confirmer

Lors de sa séance du 16 août dernier, la commission parlementaire spéciale mixte (CSM) a validé le projet de Concordat concernant le transfert de la ville de Moutier. Elle recommande ainsi au Gouvernement de confirmer cet accord avec le canton de Berne et de poursuivre les travaux en prévision de l'accueil de la ville de Moutier au 1^{er} janvier 2026. Elle salue les solutions équilibrées trouvées entre les deux cantons dans l'intérêt des populations concernées.

Dans le cadre de la procédure de consultation du projet de Concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura, la CSM a étudié le contenu des différents articles du Concordat dans ses séances des 7 juin et 5 juillet derniers. Composée de parlementaires de la République et Canton du Jura ainsi que de membres du Conseil de Ville de Moutier, celle-ci a validé sa prise de position à l'attention du Gouvernement lors de la séance du 16 août dernier. Elle ne propose pas formellement d'amendement au texte du Concordat. Elle recommande au Gouvernement de confirmer cet accord avec le canton de Berne dans les meilleurs délais, afin de garantir le calendrier établi et de permettre la réalisation des nombreux travaux encore à accomplir en prévision de l'accueil de la ville de Moutier.

L'examen minutieux du projet a permis à la CSM de saisir le degré d'aboutissement du Concordat et de ses six annexes. Ce sont principalement les solutions équilibrées et les consensus trouvés entre les deux Cantons qui ont favorisé cette prise de position favorable. Des discussions techniques avec des spécialistes des différents domaines traités dans le projet de Concordat ont permis de formuler des observations au Gouvernement concernant la mise en œuvre de certains articles. La CSM poursuivra ses travaux dans le cadre de ses attributions.

Les membres de la CSM saluent l'important travail de négociation accompli par les autorités jurassiennes et les délégations de négociation pour parvenir à un tel accord. La CSM appelle les législatifs cantonaux et la population à soutenir le Concordat proposé le moment venu et se réjouit d'avance du transfert au 1^{er} janvier 2026 de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

Personnes de contact :

Philippe Rottet, député et président de la commission spéciale mixte, tél. 032 422 66 13

Cédric Erard, conseiller de ville et vice-président de la commission spéciale mixte, tél. 079 365 19 02